

Personnel enseignant religieux

Si les commissaires sont en charge de la gestion globale de la Commission scolaire, il demeure, que ce sont les employés de cette dernière, au premier plan les enseignantes et enseignants, qui portent la responsabilité de l'instruction des enfants.

Tout d'abord, il en a été question précédemment, ce

sont majoritairement les différentes communautés religieuses qui sont sollicitées pour prendre en charge les établissements scolaires de la Ville.



Certains élèves de l'école temporaire Sainte-Julienne traversant la rue Galt Est sous la supervision d'une sœur enseignante, 1958. (*La Tribune*, 16 octobre 1958, p. 1)

On constate que les membres des communautés religieuses sont majoritaires dans l'enseignement, jusqu'à la fin des années 1950. Dans un rapport sur l'année scolaire 1938-39, l'inspecteur d'écoles Camille Girard note que la Commission scolaire a confié l'enseignement à 122 religieux (des deux sexes) et 30 instituteurs laïques (25 femmes et 5 hommes). Les religieux représentent donc 80 % de l'ensemble des enseignants¹. La tendance se maintient, selon un nouveau rapport de l'inspecteur, déposé le 15 juillet 1948 : les membres des communautés religieuses représentent alors 84 % des enseignants. Le même rapport permet aussi d'ajouter une perspective supplémentaire, soit celle du déploiement des ressources enseignantes, selon le niveau d'étude. Le tableau suivant montre bien que, non seulement les religieux sont majoritaires à tous les échelons, mais que ces derniers se réservent la totalité des niveaux supérieurs, vraisemblablement jugés plus prestigieux.

¹ BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 99.

***Pourcentage d'enseignantes et enseignants issus des communautés religieuses par
niveau d'étude, pour l'année scolaire 1947-1948***

Niveau des classes	Religieux et religieuses	Total des enseignants	Pourcentage des religieux et religieuses
1 ^{re} année	17	24	71 %
2 ^e année	20	23	87 %
3 ^e année	13	20	65 %
4 ^e année	13	21	62 %
5 ^e année	17	23	74 %
6 ^e année	20	20	100 %
7 ^e année	21	21	100 %
8 ^e année	15	15	100 %
9 ^e année	11	11	100 %
10 ^e année	8	8	100 %
11 ^e année	3	3	100 %
12 ^e année	3	3	100 %
Total	161	192	84 %

Source : BCECRCS, Livre des minutes, 15 juin 1948 au 10 juillet 1951, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 11-15.

Cependant, le tournant des années 1950 est déterminant pour les communautés religieuses. Déjà en 1953, les membres des communautés religieuses ne représentent plus que 66 % (185/280) des effectifs du BCECRCS². L'explosion des besoins en enseignantes et enseignants est probablement une des pistes de réponse, avec les premières cohortes du « baby-boom » qui entrent à l'école. Et la tendance ne fait que

² BCECRCS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1951 au 13 avril 1954, rapport intégré entre les pp. 254 et 255.

s'accélérer, alors que le rapport de 1958 confirme que les institutrices et instituteurs laïques sont maintenant majoritaires, les religieux ne constituant plus que 49 % (177/359) des effectifs³. Signe de ce déclin, en mai 1960, les commissaires estiment qu'il est impossible de répondre à une demande de la garde paroissiale de la paroisse Saint-Boniface, qui souhaite une direction religieuse pour l'école de Carillon : « les communautés religieuses ne peuvent fonder de nouvelles maisons faute de personnel »⁴.

Le mouvement de retrait est aussi perceptible dans les politiques de la CECS en ce qui a trait à la question des résidences des communautés reliées aux écoles. Le 15 février 1966, les commissaires décident de transformer les résidences de sept écoles pour en faire des classes supplémentaires⁵. De même, une résolution du 13 septembre 1966 stipule que les communautés qui conservent en tout ou en partie leur résidence devront maintenant payer un loyer à la CECS ; la Commission scolaire fournissait originellement la résidence aux communautés. La nouvelle décision touche les communautés de onze écoles⁶. Dans la plupart des cas, les derniers membres de communautés religieuses enseignent jusque dans les décennies 1960 et 1970. Suite à la chute du recrutement au sein des communautés, ces dernières n'auront guère d'autres choix que d'abandonner une à une les écoles, au profit de directions et d'enseignants laïques.

³ BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, rapport intégré entre les pp. 224 et 225.

⁴ CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 149.

⁵ Liste des sept écoles : Saint-Jean-Baptiste [aujourd'hui, fermée], Racine [aujourd'hui, fermée], Notre-Dame-du-Rosaire, LaRocque (partiellement), Immaculée-Conception [aujourd'hui, fermée], Sylvestre et Pie-X [aujourd'hui, pavillon de l'école Pie-X-de-l'Assomption]. CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 132-133.

⁶ Liste des onze écoles : Hébert [aujourd'hui, fermée], de l'Assomption [aujourd'hui, pavillon de l'école Pie-X-de-l'Assomption], Saint-Boniface [aujourd'hui, section de l'école de Carillon], de la Sainte-Famille, LaRocque, Sainte-Marie [aujourd'hui, fermée], Biron [aujourd'hui, section de l'école du Cœur-Immaculé], Gagnon [aujourd'hui, École New Horizons – Centre d'éducation aux adultes de la Commission scolaire Eastern Townships], Saint-Joseph [aujourd'hui, pavillon de l'école des Quatre-Vents], Laporte et Sainte-Bernadette [aujourd'hui, école Le Goéland]. CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 196.